

COMMUNE
DE**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 13 Juin 2022 à 20 h.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Guillaume BOSSARD, Élisabeth GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Daniel PROUX (pouvoir à Claudine CHARRIER), Florent DELCLOS (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Erwan MAILLOT (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Sébastien SEGRET et Annabelle MERLET.

Secrétaire de séance : Mme Claudine CHARRIER.

Le compte-rendu de la réunion du 9 Mai 2022 est approuvé.

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Présentation du Composteur collectif

Madame Séverine MÉAR, Chargée de prévention des déchets et Monsieur Tristan BROSSARD, Responsable régie de collecte à CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ nous présentent le projet de **composteur collectif**.

La gestion de proximité consiste à traiter les biodéchets au plus près de leur lieu de production. Cela peut passer par le compostage individuel, chez soi, ou par un **bac de compostage partagé**, installé dans le quartier ou en pied d'immeuble. Les biodéchets sont constitués des **déchets alimentaires** et des **autres déchets naturels biodégradables**.

Le lieu proposé, à proximité de la place des libertés, recueille un avis favorable en raison de l'absence de jardins pour une partie des riverains. Il est proposé qu'un contact soit pris auprès des habitants de la résidence « Le Clos de l'Ermitage », dont certains ont montré un intérêt pour le compostage collectif.

Les conditions d'entretien du compost sont décrites et apparaissent légères. Régulièrement brassé, il ne génère pas de mauvaises odeurs.

L'équipement est mis gracieusement à la disposition de la municipalité. En cas de besoin, il pourrait être déplacé.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal **donne, à l'unanimité, un avis favorable à la poursuite de ce projet.**

➤ Présentation de Terre des JO 2024

Monsieur Anthony MOINARDEAU, Coordinateur - Animateur "Terres de Jeux 2024" à CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ nous présente les **projets et réflexions accompagnant le dispositif Terres de Jeux 2024.**

Suite à la rencontre avec les associations sportives de Saint Christophe du Ligneron, voici le lien pour la présentation interactive : <https://view.genial.ly/626f8b6ce89adb0011f47fc9>

Des pistes autour de l'intergénérationnel et du patrimoine sont évoquées.

➤ **Divers**

- Redevance incitative

Monsieur le Maire nous fait part du dernier conseil communautaire et de la position de certains élus. Comme largement évoqué par le passé, le changement de tarification, passage de la taxe à la redevance, va se traduire par des disparités en fonction de la superficie du logement et de la composition des ménages.

Monsieur Olivier QUAIREAU nous informe avoir, au sein de la commission communautaire, souligné les difficultés pour certains ménages à absorber des hausses importantes.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra, comme en 2018 mais pour des raisons inverses, faire preuve de pédagogie, expliquer et s'appuyer sur les services de CGC. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif majeur : diminuer nos déchets. Dans un premier temps, la RI va permettre de limiter les hausses et à moyen-long terme de voir les efforts des usagers récompensés.

- France Services et Conseiller Numérique

Monsieur le Maire nous fait part d'une nouvelle communication France Services afin d'augmenter et améliorer la fréquentation de ce précieux service à la personne.

Afin de lutter contre la fracture numérique, CGC a recruté un agent, subventionné par l'Etat. Des échanges fructueux entre la conseillère numérique Madame Alice CANTIN et Madame Claudine CHARRIER ont déjà permis de cibler des ligneronnais intéressés. Une permanence sera tenue tous les mercredis pairs après-midis sur l'espace Culture & Vous, en alternance avec France Services. Des rendez-vous pourront être pris à l'accueil. Une communication a été réalisée et est à déployer.

↳ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE**

➤ **Madame Nadia RABREAU, Conseillère Départementale**

Dans le cadre de ses interventions dans les municipalités, Madame Nadia RABREAU, Conseillère Départementale, est invitée. Après avoir présenté la nouvelle organisation du Conseil Départemental de la Vendée, elle évoque ses nouvelles missions.

La nouvelle politique de soutien aux communes est développée. Un échange récent avec Monsieur le Maire a permis de dégager des aides possibles : restaurant scolaire, réfection du terrain de football, résidence seniors, logements, maison de santé pluriprofessionnelle.

D'autres sujets sont évoqués pour lesquels des réponses sont attendues :

- Échange sur les travaux de la 2x2 dans l'intérêt des 2 parties,
- Travaux du pont de la Salette,
- Acquisition d'une parcelle rue du Bureau.

Madame Nadia RABREAU prend bonne note de tous ces points et reviendra vers nous pour faciliter le développement de notre commune et poursuivre la qualité de nos relations.

Monsieur le Maire la remercie chaleureusement de ses interventions et, avec sourire, de son soutien « ligneronnais ».

↳ **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT**

➤ **Dénomination Allée du Val Fleuri**

En raison d'une erreur de dénomination sur cette allée, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de dénommer cette voie, comme suit : Allée du Val Fleuri.**

➤ **Numérotations de rues :**

- **Rue Jean Yole** : Suite à la création de 2 logements sur la même parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de numéroter, comme suit : 3 Bis Rue Jean Yole.**

- **Route de la Grande Brosse** : Suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de numéroté, comme suit : **1 Bis Route de la Grande Brosse**.

- **Rue des Mimosas** : Suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de numéroté, comme suit : **62 Bis Rue des Mimosas**.

➤ **BAL 85 - Numérotation du lieu-dit La Chambaudière Modification**

Dans le cadre de la BAL 85, une erreur s'est produite lors de la numérotation des parcelles au lieu-dit La Chambaudière, le numéro 7 a été attribué à une parcelle d'exploitation au lieu de la parcelle suivante jouxtant celle-ci.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification proposée ci-dessus.

➤ **BAL 85 - Numérotation des lieux-dits**

Dans le cadre de la BAL 85, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de numéroté les lieux-dits, comme suit :

- la Delphinière : 2,
- la Grande Grossetière : 2, 4, 6, 8 et 10,
- la Lucinière : 1,
- la Marseillère : du 1 au 5,
- la Grande Taillée : 1, 2, 3, 5, 7 et 9,
- la Petite Taillée : 2 et 4,
- la Solitude : 2,
- la Sortière : 1, 2 et 3,
- les Lilas : 2

➤ **Mairie de Challans - Dénomination Route parallèle 2x2 voies**

Suite à la proposition de la Ville de Challans, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de dénommer cette route, comme suit : **Route de Saint Christophe du Ligneron**.

➤ **Assainissement - Rapport annuel du délégataire STGS 2021**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel d'assainissement du délégataire présenté par STGS pour l'année 2021.

➤ **ZAC Multisites Secteur Poste - Avenant à la convention avec l'EPF de la Vendée**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer un avenant à la convention avec l'EPF de la Vendée qui modifie l'article 2.2 Secteur opérationnel en maîtrise foncière, comme suit : **Le secteur couvre 6 parcelles pour une surface totale d'environ 5 044 m²**.

➤ **Cession parcelles au lieu-dit St Gildas à M. et Mme PIFFETEAU**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de céder deux parcelles cadastrées section ZH n° 478 et 482, situées au lieu-dit St Gildas, pour une superficie totale de 17 359 m² à Monsieur et Madame Éric PIFFETEAU, domiciliés au lieu-dit La Croix de Pierre à St Christophe, au prix total de 3 650,00 € (0,2103 € le m²), selon l'avis du service domanial.

↪ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **SYDEV - Convention Éclairage Terrain de football d'entraînement**

Par délibération n° 12-11-2021 en date du 11 Octobre 2021, le Conseil Municipal a accepté l'estimation financière présentée par le SYDEV de La Roche sur Yon concernant l'éclairage du terrain de football d'entraînement pour un coût total de travaux de 27 789,00 € HT, soit une participation financière restant à notre charge de 22 233,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition technique et financière émanant du SYDEV pour ce projet, qui représente un coût total de travaux de 26 069,00 € HT, soit une participation financière restant à la charge de la commune de 20 855,00 € et décide de modifier la délibération correspondante.

➤ Espace Culture & Vous :

- Avenant à la convention avec M'T Visions

En raison du partage du local destiné à M'T Visions avec une Psychomotricienne, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer un avenant à la convention temporaire d'occupation avec M'T Visions afin de modifier la superficie du local utilisé et son loyer mensuel, comme suit : 17,04 m² pour un loyer mensuel de 115,00 € charges comprises, à compter du 1^{er} Septembre 2022.

- Convention avec Madame Julie ORSONNEAU, Psychomotricienne

En raison de la mise à disposition d'un local à l'Espace Culture & Vous, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'occupation temporaire avec Madame Julie ORSONNEAU, Psychomotricienne, d'une superficie de 11,86 m², pour une durée de 2 ans, pour un loyer mensuel de 85,00 € charges comprises avec gratuité les 4 premiers mois, à compter du 1^{er} Septembre 2022.

➤ Chaufferie bois Groupe scolaire - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée, pour le projet de Chaufferie bois au Groupe scolaire, pour un montant de 9 755,00 € HT.

➤ Services Techniques - Acquisition Tracteur tondeuse et divers matériels

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les acquisitions suivantes :

- Tracteur tondeuse autoportée Kubota d'Agri & Motoculture Services de Challans au prix de 15 556,00 € TTC dont reprise de l'ancien matériel pour 3 500,00 € TTC,
- Bétonnière électrique : VAMA Docks de Challans au prix de 372,10 € TTC,
- Élagueuse, tronçonneuse thermique, tronçonneuse à matériaux et débroussailleuse thermique : Agri & Motoculture Services de Challans au prix total de 2 276,80 € TTC,
- Bouchon oreille Audi packs : VAMA Docks de Challans au prix de 957,60 € TTC.

➤ Terrain de football d'honneur - Arrosage automatique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de TPI du Poiré sur Vie, pour l'arrosage automatique du terrain de football d'honneur, en raison de sa vétusté, pour un montant de 5 430,46 € TTC.

➤ Terrains de football - Défeuteur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis d'Équip'Jardin Atlantic de La Roche sur Yon pour l'acquisition d'une brosse défeuteur synthétique, pour un montant de 5 479,40 € TTC.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

➤ Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée - Préférence Commerce Millésime 2023-2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre ce dispositif proposé par la CCI Vendée pour une nouvelle édition du label « Préférence Commerce - Millésime 2023-2024 ».

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

↳ Jeunesse - Actions d'autofinancement Tarifs

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les actions d'autofinancement et les tarifs, comme suit :

- **le Conseil Municipal des Jeunes** : Samedi 11 Juin 2022 Action « Protection de l'environnement » avec la vente de Gâteaux à 1,00 € la part et un reversement de la somme totale des bénéficiaires à l'Association SURF RIDER de Biarritz
- **le Service Jeunesse** :
 - Dimanche 12 Juin 2022 : nettoyage intérieur des voitures à 5 €,
 - Samedi 25 Juin 2022 : vente de gâteaux à 1 € la part ou 6 € entier, et 1 € le lot de 5 sablés ou le lot de 2 cookies,
 - Du 10 au 27 Juin : service à la personne à 5 € de l'heure.

↳ Participation aux frais de fonctionnement des écoles - ULIS :

- OGEC Primaire Maternelle École de l'Alliance Challans

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de la participation financière aux frais de fonctionnement pour les élèves de notre commune, scolarisés en ULIS, à l'OGEC Primaire Maternelle École de l'Alliance de Challans qui représente un montant total de 2 371,17 € (3 élèves à 790,39 € coût d'un élève de notre école publique), pour l'année scolaire 2021-2022.

- Mairie du Poiré sur Vie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de la participation financière aux frais de fonctionnement pour un élève de notre commune, scolarisé en ULIS, à l'école publique de la Mairie du Poiré sur Vie qui représente un montant de 819,93 €, pour l'année scolaire 2021-2022.

↳ VIE ASSOCIATIVE, VIE MUNICIPALE ET COMMUNICATION

↳ Jeunesse - Subventions aux associations ligneronnaises - Modification

En raison d'une erreur lors de l'établissement de la liste des subventions versées aux associations ligneronnaises, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier la délibération n° 6-4-2022 en date du 11 Avril 2022, comme suit : la subvention versée aux Amis du Ligneron d'un montant annuel de 90,00 € est remplacée par une subvention sportive versée à la Gym des Aînés d'un montant de 252,00 €.

↳ POLICIER MUNICIPAL

↳ Convention d'utilisation du stand de tir des Terres Noires de l'Hôtel de Police de La Roche sur Yon

En raison de l'armement de notre policier municipal et après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'utilisation du stand de tir des Terres noires avec l'Hôtel de Police de La Roche sur Yon, pour l'année 2022, qui précise les modalités d'exécution.

↳ PERSONNEL COMMUNAL

↳ Modification du Tableau des effectifs

En raison de la nouvelle organisation du service ménage, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier un poste d'Adjoint technique territorial, à temps non complet : 12 h 15 au lieu de 9 h 30.

↳ RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

↳ Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

À compter du 1^{er} Juillet 2022, la dématérialisation des actes règlementaires et des décisions devient le mode de publicité de droit commun.

Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent déterminer le mode de publicité, soit affichés, soit publiés sur papier ou sous forme électronique. À cet effet, les communes doivent prendre une délibération afin de choisir leur mode de publicité. A défaut de délibération avant cette date, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas délibérer et de laisser la publication au 1^{er} Juillet 2022 des actes sous forme électronique.

↳ DIVERS

↳ Arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage

Monsieur le Maire donne lecture de cet arrêté n° 22/CAB/399 en date du 31 Mai 2022.

↳ Fête de la « St Tophe » le 9 Juillet 2022

Madame Carine MIGNÉ nous fait part du déroulement de cette manifestation. 22 exposants se sont inscrits pour le marché local.

↳ Circuit du Patrimoine

Mesdames Stéphanie LABOUR et Natacha NAULEAU présentent à l'Assemblée ce nouveau circuit du Patrimoine dont un support va être mis à disposition du public, ligneronnais et touristes. Challans Gois a recruté un guide culturel qui interviendra dans les 6 communes du territoire, du 4 Juillet au 3 Septembre 2022. Ce sera les mercredis à 17 heures sur réservation auprès de l'office de tourisme de CGC.

Grâce à cette réalisation, la commune enrichit son offre touristique et fait découvrir son patrimoine, historique et naturel, dans la droite ligne de ses engagements de début de mandat.

↳ Identité de la Commune

Suite à son échange avec UNFLUENCE GRAPHICS de St Christophe du Ligneron, Monsieur Cyril CONTESSE nous fait part de l'avancée de ce projet et propose de nommer un groupe de pilotage. Mesdames Émilie BOCQUIER, Carine MIGNÉ, Stéphanie LABOUR, Natacha NAULEAU ainsi que Monsieur le Maire proposent leur participation.

↳ Élections Législatives

Monsieur le Maire présente les membres désignés des bureaux de vote pour le 19 Juin 2022.

Séance levée à 23 h 41.

Pour extrait, Affiché le 21 Juin 2022
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 11 Juillet 2022 à 20 h 30.